

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue par visioconférence, le lundi 7 décembre deux mille vingt à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Robert Beauchamp, maire  
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1  
M. Alexandre Duval, conseiller no 2  
M. Pascal Bernier, conseiller no 3  
M. Gilles Bernier, conseiller no 5

Est absent : Vacance, conseiller no 4  
M. Roger Couture, conseiller no 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire  
Robert Beauchamp.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par M. Robert Beauchamp, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**20-12-174**

Il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

- 5.13 *Don nouveau-né*
- 5.14 *Brigadière*
- 10.6 *Berlingots de lait*

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**20-12-175**

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

### **5. ADMINISTRATION ET FINANCES :**

#### **5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de novembre 2020 se chiffrent à 10 642,59 \$
- Les factures payées durant le mois de novembre 2020 se chiffrent à 8 778,27\$

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

**20-12-176**

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 30 novembre 2020 au montant de 84 568,89 \$.

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

---

Julie Hébert

## **ARRIVÉE DE MONSIEUR ROGER COUTURE.**

## 5.3 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 357 de la *Lois sur les élections et les référendums dans les municipalités*, messieurs Pascal Bernier et Roger Couture ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

## 5.4 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2021

**20-12-177**

Considérant que l'article 148, du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de 2021.

Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à **19h30** à l'exception des mois d'avril et septembre qui se tiendront le mardi:

**Le 11 janvier, 8 février, 1 mars, 6 avril, 3 mai, 4 juin, 5 juillet, 16 août, 7 septembre, 4 octobre, 1 novembre et 6 décembre.**

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la municipalité.

## 5.5 AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT DE TAXATION 2021 ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #21-447

Avis de motion est donné par monsieur Roger Couture qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement à l'effet d'imposer une taxe foncière générale, la taxe spéciale annuelle pour le paiement du camion de déneigement, la taxe spéciale pour le remboursement des emprunts, pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des matières recyclables, des résidus domestiques et des matières organiques, la vidange des installations septiques, l'entretien du réseau d'égout et la station d'épuration, le nettoyage de cours d'eau, les permis émis dans l'année ainsi que la tarification de l'eau potable.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

Le projet de règlement #20-447 est également déposé et disponible pour consultation sur le site web. Une copie papier peut également être mise à la disposition sur demande.

## 5.6 LE RECYCLEUR-DEMANDE DE DON

**20-12-178**

Considérant que l'organisme Le Recycleur, chapeauté par trois élèves de l'école du primaire de Saint-Marcel, demande un soutien financier afin de pouvoir répondre aux besoins de leur milieu et de leur communauté;

Considérant que l'organisme a pour vocation le recyclage de piles usagées, crayons feutres et nouvellement les masques de procédure;

Considérant que Le Recycleur demande à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, soit des propositions d'entreprises qui effectuent ce genre de recyclage ou bien un soutien financier afin d'amoinrir les coûts occasionnés par le recyclage;

En conséquence, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'encourager l'organisme Le Recycleur en versant une somme de 300\$ pour l'achat de deux boîtes pour la récupération de masques de procédure qui seront mises à la disposition des citoyens de Saint-Marcel-de-Richelieu.

La somme sera prise dans le compte Don #02-190-00-991 pour une somme de 250\$ et la différence de 50\$ sera prise à même le compte de surplus accumulé.

## 5.7 APPEL D'OFFRE POUR LE VIEUX FER

**20-12-179**

Considérant qu'un appel d'offre pour le vieux fer a été lancé ce mois-ci;

Considérant qu'aucune offre n'a été reçue;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à l'appel d'offre.

Il est également résolu de se départir du vieux fer municipal à l'été 2021 par conteneur à l'entreprise récupérant le fer le plus offrant à la livre.

## 5.8 OBV YAMASKA-ADHÉSION 2021

La directrice générale dépose le détail de l'adhésion 2021 pour l'OBV Yamaska.

## 5.9 FRAIS ANNUEL PLAN D'ENTRETIEN IDSIDE-ECHO MMS 2021

La directrice générale dépose le détail des frais annuels pour le plan d'entretien Idside-Écho MMS 2021 de la compagnie Société Plan de Vol.

## 5.10 OFFRE DE SERVICES POUR LE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME PAIR

Le conseil ne donne pas suite.

## 5.11 MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE- PROCLAMATION

**20-12-180**

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

## 5.12 DÉPÔT PLAINTÉ SUR LE DÉNEIGEMENT

**20-12-181** Considérant la plainte écrite reçue le 1er décembre 2020 portant sur l'insatisfaction du sens de déneigement du camion de déneigement dans la rue Saint-Louis;

Considérant que le changement de sens provient de la décision du conseil municipal de novembre 2020;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'expliquer la décision de leur refus par l'envoi d'une lettre écrite au plaignant.

## 5.13 DON NOUVEAU-NÉ

**20-12-182** Il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyée par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser, dans le cadre de la politique de la famille, une subvention pour nouveaux nés à madame Lauriane Brouillard d'un montant de 100\$ pour la naissance d'Arnaud St-Pierre.

## 5.14 BRIGADIÈRE

**20-12-183** Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a été mis au fait récemment que madame Cathy Fontaine, brigadière, n'effectuait plus sa tâche de brigadière;

Considérant que celle-ci a pris unilatéralement la décision de nommer son conjoint à titre de remplaçant afin d'effectuer sa tâche sans jamais en aviser son employeur, soit la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Considérant que madame Fontaine cache cette information depuis des mois, afin de recevoir deux salaires, soit le salaire de brigadier en même temps que de recevoir le salaire de surveillante au service de garde à Saint-Hugues;

Considérant que par personne interposée, jeudi le 3 décembre 2020, nous avons su que madame Fontaine était en arrêt de travail volontaire sans papier de médecin, et ce, depuis le 30 novembre 2020;

Considérant que jeudi le 3 décembre 2020, madame la directrice générale a mis fin à cette situation illégale et inacceptable en faisant un appel téléphonique à madame Cathy Fontaine;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer madame Fontaine pour une durée indéterminée;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

Considérant que madame Sherri-Ann Burchill s'est proposée d'effectuer la tâche de brigadière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame la directrice générale à faire la rencontre de madame Burchill afin de faire les vérifications nécessaires à l'embauche.

Il est également résolu de procéder à l'engagement de madame Sherri-Ann Burchill pour une durée indéterminée, et ce, dans l'attente de la réception du certificat médical de madame Cathy Fontaine.

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 6.1 PROJET DE MISE EN COMMUN RÉGIONAL DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DES SERVICES INCENDIES, AUTRE QUE CELUI DE SAINT-HYACINTHE ET SES DESSERTES-APPROBATION

**20-12-184**

Considérant que, depuis l'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, en 2012, les services incendie doivent produire différents rapports administratifs ainsi qu'un suivi pour tous les dossiers touchants tant au personnel qu'aux équipements, véhicules, protocoles d'intervention que des mesures de sécurité à faire respecter par le biais de procédures et directives administratives, opérationnelles ou de santé et sécurité au travail;

Considérant que les directeurs des services incendie étant tous des employés à temps partiels, leur tâche de direction s'alourdit passablement alors que les obligations gouvernementales s'amplifient;

Considérant que les changements dans le personnel de direction sont importants et la rétention de ces expertises s'annonce de plus en plus complexe;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en commun une ressource à la MRC en soutien aux municipalités pour permettre une meilleure efficacité dans le soutien administratif des services incendies;

Considérant que le rapport administratif du coordonnateur en sécurité incendie et civile daté du 30 septembre 2020;

En conséquence, sur la proposition de monsieur Roger Couture;  
Appuyé par monsieur Pascal Bernier;  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De ne pas faire partie du projet.

### 6.2 BOYAU D'ATTAQUE-SOUMISSION

**20-12-185**

Considérant le dépôt de la soumission pour l'achat d'un boyau d'attaque au coût de 2 500\$ avant taxes;

Considérant qu'il s'agit d'une dépense prévue au budget 2020;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'achat d'un boyau d'attaque au coût de 2 500\$ avant taxes, tel que convenu au budget 2020.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 6.3 ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE (PARTIE 9)-MRC DES MASKOUTAINS-ADHÉSION APRÈS SIGNATURE DE L'ENTENTE-AUTORISATION

**20-12-186**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-12-313 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 9 décembre 2015 à l'effet de mettre sur pied un service régional de prévention des incendies;

CONSIDÉRANT que cette entente avait une durée de deux ans et se renouvelait automatiquement pour une période additionnelle de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que par le biais de la résolution numéro 17-12-404 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 13 décembre 2017 l'entente précitée a été renouvelée pour une période de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019, et qu'une nouvelle entente a été signée;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-02-038 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains le 12 février 2020 à l'effet de mettre fin à l'entente précitée et d'en conclure une autre dans le même but, soit de continuer le service régional de prévention des incendies mais en y ajoutant de nouveaux services;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu est partie à cette dernière entente;

CONSIDÉRANT que cette dernière entente prend fin le 31 décembre 2020 mais se renouvelle automatiquement pour des périodes consécutives d'un an, et dont le prochain renouvellement débute le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et se termine le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que des dispositions sont prévues à cette entente pour toute municipalité qui désirerait adhérer à la présente entente;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Louis a manifesté son désir d'adhérer à l'entente en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains pour le terme du prochain renouvellement débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2021 tout en respectant les conditions de l'entente en vigueur;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, les municipalités, parties à l'entente en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains, doivent consentir à cette adhésion;

CONSIDÉRANT que le règlement de quotes-parts relatif à la Partie 9 tiendra compte de l'adhésion de la municipalité de Saint-Louis à l'entente précitée;

CONSIDÉRANT les exigences formulées par les parties à l'entente en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains et l'addenda proposé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Alexandre Duval;  
Appuyée par monsieur Gilles Bernier;  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'adhésion de la municipalité de Saint-Louis à l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains par la signature de l'addenda proposé;

D'AUTORISER le maire, Robert Beauchamp, et la directrice générale, Julie Hébert, à signer l'addenda à l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains pour et au nom de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu afin de donner application à la présente résolution.

## **7. TRANSPORT ROUTIER :**

### 7.1 CAMION DE DÉNEIGEMENT-ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT

**20-12-187**

Considérant l'appel d'offre public 54125-167 concernant l'acquisition d'un Camion 10 roues neuf 2020 ou plus récent, muni d'équipements de déneigement neufs mis sur SEAO le 12 novembre 2020;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

Considérant que lors de la fermeture de l'offre le 30 novembre 2020 13h00, la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçue une soumission de Robitaille Équipement Inc.;

Considérant que la soumission est complète et conforme, et ce, au prix de 307 745,33\$ taxes incluses. Soit 204 744,81\$ pour le camion et 103 000,52\$ pour les équipements neufs taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Robitaille Équipement Inc. au coût de 307 745,33\$ taxes incluses.

## 7.2 CONTRE-OFFRE MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-CAMION INTER 95-OFFRE POUR VENTE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

**20-12-188**

Considérant la réception de la contre-offre de la Municipalité de Saint-Louis pour le camion Inter 95;

Considérant que la contre-offre propose de refuser l'offre de 25 000\$ et de l'abaisser à 20 000\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de 20 000\$ de la Municipalité de Saint-Louis.

Il est également résolu de prendre arrangement entre les deux parties afin d'effectuer le transfert aussitôt que possible.

## 7.3 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE-STABILITÉ DE TALUS ET RÉFECTION D'UN TRONÇON ROUTIER SITUÉ DANS LE RANG BORD-DE-L'EAU NORD

Dépôt du rapport suite à l'étude géotechnique sur la stabilité de talus et réfection d'un tronçon routier situé dans le rang Bord-de-l'Eau Nord. Une rencontre aura lieu en janvier afin de discuter de ce rapport avec le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains.

## 7.4 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-SOUS-VOLET-PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

**20-12-189**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Marcel-de-Richelieu approuve les dépenses d'un montant de 46 095,45\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

## 7.5 RÉCEPTION DÉFINITIVE-PROJET REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE RANG BORD-DE-L'EAU SUD

**20-12-190**

Considérant la réception définitive du projet de remplacement d'un ponceau sur le rang Bord-de-l'Eau Sud;

Considérant que le service d'ingénierie recommande le paiement final de 18 858,52\$ incluant les taxes et qui tient compte de la retenue de 5% prévue au contrat, suite à la réception définitive à R. Guilbeault Construction Inc.;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer le paiement de la retenue de 18 858,52\$ taxes incluses suite à la réception définitive.

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU :**

### 8.1 RAPPORT DES BOUES 2020

La directrice générale dépose le rapport des mesures d'accumulation de boues dans les étangs aérés effectué par Écho-Tech H2O inc. Puisque le volume des boues dans la cellule#1 est supérieure à 10%, mais inférieure à 15%, cela nécessite une mesure des boues annuellement. Par contre, puisque la cellule #4 est supérieure à 15%, cela nécessite une vidange prochaine de la cellule.

### 8.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT #20-444 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Avis de motion est donné par madame Marguerite Desrosiers qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu. Le projet de règlement a été déposé à tous les membres du conseil. Donc, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

### 8.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT #20-445 CONCERNANT LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Avis de motion est donné par madame Marguerite Desrosiers qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu. Le projet de règlement a été déposé à tous les membres du conseil. Donc, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 8.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT #20-446 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES

Avis de motion est donné par madame Marguerite Desrosiers qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu. Le projet de règlement a été déposé à tous les membres du conseil. Donc, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

## 8.5 RÉSOLUTION #20-11-75-CONCERNANT LA DEMANDE D'ENTRÉE D'EAU AU 107 RANG DE L'ÉGLISE NORD (RARC)

**20-12-191**

Considérant la réception de la résolution #20-11-75 Concernant la demande d'entrée d'eau au 107 rang de l'Église Nord de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre de **retirer** dans la résolution #20-11-75 deuxième paragraphe les mots "*par la susdite municipalité*" puisque c'est une hypothèse.

## 8.6 RÉSOLUTION 2020-11-270-RÉGIE AQUEDUC RICHELIEU CENTRE- ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 (MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE)

Dépôt de la résolution #2020-11-270 nommée Régie Aqueduc Richelieu Centre-Adoption du budget pour l'exercice financier 2021 de la Municipalité de Saint-Jude, concernant le refus d'adoption des données budgétaires de la RARC pour 2021.

## 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

### 9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de novembre 2020. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Quatre (4) permis ont été émis; soit un (1) permis d'agrandissement, un (1) permis d'installation septique, un (1) permis de rénovation de porcherie et un (1) permis de lotissement pour des travaux évalués à un montant de 96 000\$.

## 10. LOISIRS ET CULTURE :

### 10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

### 10.2 ENGAGEMENTS DES SURVEILLANT DE PATINOIRE

**20-12-192**

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Pascal Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'engagement de monsieur Samuel Chicoine et monsieur Nicolas Fillion pour occuper le poste de surveillant de patinoire au coût horaire de 16\$. L'horaire de 35 heures semaines sera partagée entre les deux surveillants.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

## 10.3 RESSOURCE EN LOISIRS-AFFICHAGE DE POSTE

**20-12-193** Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'affichage du poste de Ressource en loisirs pour janvier 2021.

Une copie de l'annonce devra être approuvée par le conseil municipal avant l'envoi afin de vérifier que tous les points discutés auparavant avec le comité des loisirs, soient inclus.

## 10.4 CONSEIL ÉTUDIANT ÉCOLE SAINT-MARCEL

Le conseil municipal étudiant de l'école Saint-Marcel sera de retour en fonction en janvier 2021.

## 10.5 DÉPART DE DEUX BÉNÉVOLES DÉVOUÉES

**20-12-194** Considérant le départ prochain de deux bénévoles dévouées dans la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, soit mesdames Lise Messier et Nicole Bernier;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu désire souligner leur implication par un geste symbolique, et ainsi, leur remettre un petit présent;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Duval, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour une plaque honorifique regroupant l'ensemble des bénévoles qui pourront se rajouter, à mesdames Lise Messier et Nicole Bernier. Cette plaque sera mis en évidence au bureau municipal.

## 10.6 BERLINGOTS DE LAIT

**20-12-195** Considérant que dans le cadre de la politique de la famille un programme de remboursement de 50% des frais scolaires payés des élèves fréquentant l'école de Saint-Marcel-de-Richelieu avait été mis en branle;

Considérant que le travail de récupération des données des parents des élèves, ainsi que de l'obtention de la confirmation des frais payés par les élèves étaient un travail de longue haleine;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu désire toujours s'impliquer auprès des enfants fréquentant l'école de St-Marcel, mais ce, d'une toute autre façon;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Alexandre Duval et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de contribuer à la réussite scolaire, et ce, dans le cadre de la politique de la famille, en fournissant des berlingots de lait à tous les jours à tous les élèves de l'école primaire de Saint-Marcel-de-Richelieu.

## 11. POINT D'INFORMATION :

- 11.1 Fonds régions et ruralité-Volet 4
- 11.2 Lettre de désignation MERN
- 11.3 Résolution #20-11-385-Transport adapté et collectif régional-Plage horaire-Modification (MRC des Maskoutains)

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

---

11.4 Taux de location prévus au protocole d'entente-Centre de services  
scolaire de Saint-Hyacinthe

## **12. SUJET DIVERS**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Beauchamp, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

## **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**20-12-196**

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h00.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale